



# Pour une éducation de qualité pour tous, promouvoir une citoyenneté active et responsable

## Carte blanche à Jean Le Gal

Réunis à Genève, en septembre 2004, pour la 47<sup>e</sup> session de la Conférence internationale de l'éducation de l'UNESCO, les délégués des 137 États membres, ont défini des propositions de priorités pour l'action en vue d'améliorer la qualité de l'éducation de tous les jeunes. Pour eux, cette éducation, à la fois droit fondamental et bien public, doit « répondre aux besoins de tous les jeunes, afin d'assurer leur épanouissement personnel, leur insertion dans le monde du travail, ainsi que leur capacité à participer à une vie active et citoyenne responsable. »<sup>1</sup> Il s'agit donc de « pro-mouvoir le renforcement, l'évaluation, l'innovation, la diversification et la réforme des modes actuels de transmission de l'éducation et leur pertinence dans chaque contexte, en particulier ceux de la pauvreté et les pays sortant de conflits ».

C'est bien dans cette perspective novatrice qu'agissent nos camarades, militants de l'Association sénégalaise de l'École moderne, et qu'il a été décidé de choisir comme thème de la RIDEF (Rencontre Internationale des Éducateurs Freinet) d'août 2006, au Sénégal : « Une éducation de qualité pour tous, une alternative pour un développement endogène ».

Au cours de cette RIDEF, il s'agira de partager des connaissances

théoriques et des pratiques appuyées sur les principes fondamentaux de la pédagogie Freinet, mais construites par chaque Mouvement d'École moderne, en tenant compte des réalités et besoins spécifiques auxquels les éducateurs doivent s'adapter.

Le partenariat que l'ICEM a mis en place avec l'ASEM, depuis sa création, s'inscrit dans cette direction de coopération. Nous avons constamment veillé à éviter d'imposer nos normes occidentales contre les réalités locales, comme cela arrive encore à de multiples ONG occidentales impliquées dans le champ de la formation et de l'éducation.<sup>2</sup>

La recherche que nous menons actuellement, ensemble, sur l'éducation à la citoyenneté en rapport avec la Convention internationale des droits de l'enfant, est une étape de ce long chemin de compagnonnage dans lequel je me suis pleinement impliqué parce que les valeurs de l'école sénégalaise étaient aussi les nôtres.



### L'éducation à une citoyenneté active et responsable

Dès mon premier séjour en 1988, en tant que responsable des relations internationales de l'ICEM, j'ai rencontré auprès du directeur de l'école

normale, des professeurs et de l'inspecteur d'académie de Saint-Louis, une grande attention à nos pratiques pédagogiques et un désir affirmé d'établir une coopération durable. C'est pourquoi, lors d'un second séjour, en janvier 1990, j'ai accepté, avec grand plaisir, la demande de l'inspecteur d'académie de présenter la Convention internationale des droits de l'enfant à tous les enseignants de Saint-Louis.

Adoptée le 20 novembre 1989 par les Nations Unies, la Convention a immédiatement rencontré un grand intérêt au Sénégal. La presse a publié de nombreux articles. Les questions étaient évidemment nombreuses ainsi que les inquiétudes mais on sentait la volonté réelle de jeter un regard nouveau sur l'enfant et de respecter ses droits. C'est ainsi que le responsable de l'UNICEF à Dakar, m'a informé que Serigne Bassirou Cissé, marabout de Diourbel, a fait arrêter les flagellations et les mauvais traitements dans son *daara* à cause de la Convention sur les droits de l'enfant dont il avait entendu parler.<sup>3</sup>

Les droits de l'enfant ont aussi été un des thèmes de la Conférence pédagogique organisée, en janvier 1990, par les instituteurs de Diawar, petit village perdu au bord du fleuve Sénégal, avec la participation des inspecteurs départementaux, de tous



les instituteurs des écoles environnantes, du chef de village et des notables, de l'imam et des représentants des enfants. Cela a été un moment d'échange profond et authentique qui a permis à chacun de comprendre que, pour toutes les nations, désormais les enfants étaient des personnes dont la dignité devait être respectée, mais aussi des citoyens pouvant donner leur avis et être associés aux décisions. C'est ce que l'école de Diawar, avec ses trois instituteurs, Papa Meïssa Hanne, Seydou Abdoulaye Sy et Cheikh Makhfousse Seck, avaient déjà inauguré en s'appuyant sur notre expérience, mais en mettant en place un processus d'adaptation et d'innovation : on ne tient pas conseil dans une classe de 60 élèves comme dans une classe coopérative française. La recherche était commencée.

Dès février 1991, le nouveau Club Freinet du Sénégal, a organisé son premier stage à Diawar. Papa Meïssa Hanne y a rappelé que, pour Freinet, l'école doit former des hommes autonomes, libres et responsables, aptes à prendre leur vie en main, à coopérer avec les autres et à lutter pour une société dont la justice sociale, la liberté et la fraternité sont les fondements. À l'école de Diawar, les membres du bureau de la coopérative sont changés trois fois dans l'année. Un élève a le droit d'être membre du bureau une seule fois mais il peut être membre des commissions autant de fois qu'il le désire. Cette règle permet à plusieurs élèves de s'exercer comme décideur mais aussi d'être des exécutants par ailleurs... Une bonne organisation de la coopérative scolaire permet aux enfants de se former à l'exercice des responsabilités, de vivre leur autonomie individuelle et collective, de rendre le travail scolaire utile sur le plan intel-

lectuel et social. À l'exemple de Diawar, d'autres écoles s'organisent démocratiquement et le Club Freinet devient Association sénégalaise de l'École moderne.

Il est vrai que les finalités de l'action éducative définies pour l'école sont des points d'appui solides pour résister aux oppositions que rencontrent toutes les pratiques novatrices. Les « Programmes pour les écoles pilotes », publiés en 1994, par le ministère de l'Éducation nationale du Sénégal, précisent quel homme l'école devrait former :

- 1 *un homme qui conquiert sa liberté sur soi et sur les contraintes extérieures, un homme libre aux points de vue politique, matériel et culturel ;*
- 1 *un homme responsable, responsabilité qui résulte de sa liberté, capable de prendre des décisions et d'en assumer les conséquences ;*
- 1 *un homme compétent dans son métier, dans sa vie professionnelle, faisant preuve d'initiative et de créativité, sachant remettre en question ses comportements, et en acquérir d'autres dans le sens d'un enrichissement ;*
- 1 *un homme qui participe à la vie et à la culture de la société, imprégné de la valeur du service à la communauté, doué de sens critique, moral, patriotique et respectueux des lois ;*
- 1 *un homme mettant en exergue dans sa conduite les valeurs traditionnelles de justice, de respect des autres, de tolérance, de courage et du sens de l'honneur.*

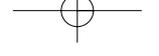
Pour atteindre ces fins, l'école élémentaire doit « favoriser, au sein des activités scolaires, la participation, la responsabilité, l'entraide, l'expression personnelle ». La « participation » est présentée comme un moyen fondamental de cette éducation.

Mamadou Ndoye,<sup>4</sup> ministre de l'Éducation de base, situe les deux défis majeurs de la réforme en cours :

- 1 *défi de développement* : les comportements, les capacités et les valeurs permettent à une société de développer son potentiel de développement ;
- 1 *défi de démocratie* : « il faut que les populations soient en mesure de peser sur leur destinée. »

Nous inscrivant dans ce « défi de démocratie », lors du premier séminaire africain des Mouvements d'École moderne, qui s'est déroulé du 8 au 11 septembre 1995, à Saint-Louis, et qui a vu la naissance de la Coordination africaine des Mouvements d'École moderne, nous avons décidé, en partenariat CAMEM et ICEM, de mettre en place une recherche commune sur l'éducation à la citoyenneté participative. Les pays africains ont ratifié la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1989. Désormais, l'enfant est donc titulaire de libertés fondamentales qui lui reconnaissent le droit de donner son avis et de participer aux décisions qui le concernent. Il est un citoyen et non plus un citoyen en devenir. Nous avons pensé qu'il revenait aux éducateurs de l'École moderne d'ouvrir les chemins d'une démocratie participative à l'école.

Mais notre volonté commune s'est rapidement heurtée aux réalités du terrain : la pauvreté des écoles, le nombre d'élèves, les difficultés de communication, le temps qui manque. Une seule équipe a pu mener l'échange, par cahier de roulement, des faits observés et des réflexions sur les pratiques. Mais le grain de riz était semé et, en 2002, nous avons décidé, dans le cadre d'un nouveau partenariat entre l'ASEM et l'ICEM, de relancer cette recherche qui répond à la fois aux objectifs des militants de l'ASEM et à ceux du directeur des écoles du ministère de



l'Éducation nationale du Sénégal. Celui-ci est bien conscient, en effet, que c'est par la pratique d'une participation responsable de tous les élèves, que seront formés les citoyens dont la démocratie sénégalaise a besoin et que chacun sera bien conscient de ses droits et de ses obligations. Cet objectif éducatif ne sera atteint que si de nombreux éducateurs s'engagent dans la réflexion, l'expérimentation et l'action.

### Notre projet de recherche

Il s'appuie sur les expériences menées dans les classes et écoles Freinet du Sénégal, sur les principes et pratiques que j'ai été amené à présenter à Dakar lors de débats sur l'éducation à une démocratie participative à l'école<sup>5</sup> et sur les nombreuses questions qui nous ont été posées. Cette recherche ambitieuse a plusieurs objectifs, que nous ne pourrions atteindre évidemment qu'à long terme et avec la coopération de divers partenaires : ministère, université, coopération française, ONG... :

1—Il s'agit d'abord de renforcer les pratiques de citoyenneté dans les classes et les écoles en tenant compte des réalités locales et en analysant les difficultés rencontrées. Si ces pratiques sont contradictoires avec les pratiques culturelles et éducatives traditionnelles, quelle stratégie et quels moyens pourront être mis en oeuvre afin de pouvoir continuer l'action dans le sens que nous avons choisi ? Quels textes peuvent la légitimer : constitution de l'État nation, textes officiels de l'Éducation nationale, textes historiques sur l'évolution du statut de l'enfant, textes des droits de l'homme propres à l'Afrique... ?

Au cours des débats, les droits de l'enfant au Sénégal ont été mis en

cause comme étant une importation de principes occidentaux et chrétiens. Il y aurait une contradiction fondamentale entre la conception de l'enfant-personne de la Convention internationale, les valeurs éducatives proposées, et les principes de l'islam. Bien que ces interpellations aient été minoritaires, il est cependant nécessaire de mieux les cerner et d'y apporter des réponses.

2— Notre action éducative a des visées sociales et politiques. Il est donc important de voir si les pratiques participatives à l'école agissent sur l'organisation sociale de la communauté (communauté villageoise-quartier) dans laquelle est insérée l'école.

Quels effets ont-elles sur les capacités d'auto-organisation des populations concernées (hommes-femmes-jeunes-enfants...) en ce qui concerne l'élaboration des projets collectifs, les prises de décision, la partage des responsabilités..... ? Favorisent-elles des changements dans les institutions sociales existantes (familles-associations-groupements de femmes...) ? Le statut et la place de l'enfant, la relation enfants-adultes, dans la famille, la communauté sont-ils modifiés ? Qu'en est-il de la résolution des conflits ?

### Conclusion

C'est donc un vaste chantier que nous avons mis en route. Nous en sommes au tout début. Après avoir fait circuler trois cahiers de roulement et analysé la synthèse,<sup>6</sup> les militants de l'ASEM viennent de décider de concentrer leur réflexion et leurs expérimentations sur la pratique du conseil dans la classe et dans l'école. Nous convions évidemment les éducateurs Freinet des Mouvements d'École moderne réunis au sein de notre fédération internationale

(FIMEM) à se joindre à nous, car la réflexion doit être mondiale. C'est ce que souhaite aussi l'UNICEF qui dans son rapport 2003 sur « la situation des enfants dans le Monde » a appelé « l'attention du public sur l'importance, la raison, l'intérêt et la faisabilité de la participation active des jeunes à la vie de la famille, de l'école, de la communauté, de la nation ». Ce qui suppose « que les adultes partagent avec eux la gestion, le pouvoir, la prise de décision et l'information ».

Il nous revient de montrer que cela est possible à l'école quels que soient les milieux sociaux et culturels et qu'ensemble, nous pouvons trouver des réponses originales aux difficultés rencontrées.

Nous apporterons ainsi notre pierre à la construction d'un autre monde plus juste, plus humain et plus démocratique, aux côtés des hommes et des femmes qui, de forum en forum, font avancer la prise de conscience que ce changement dépend de notre volonté collective.

**Jean Le Gal**

<sup>1</sup> *Information et Innovation*, 118, décembre 2004, Bureau international d'Éducation, Genève.

<sup>2</sup> *Formation et éducation en Afrique*, Cahiers de la solidarité, CRID, décembre 2004.

<sup>3</sup> Cette initiative ne s'est pas généralisée puisque le 24 mars 2004, la direction de l'enseignement élémentaire a organisé, à Dakar, un panel sur la violence et l'exploitation faites aux enfants au Sénégal. Le directeur des écoles, Mohamadou Aly Sall, a affirmé, lors de la VIII<sup>e</sup> semaine nationale de l'École de Base, en mai 2004, que « L'École de Base traduit la volonté des autorités à faire de l'école un bouclier de protection des droits des enfants. C'est dire que toutes les formes de violence physique ou verbale, toute attitude humiliante, vexatoire ou dégradante à l'égard des enfants, toute sanction de l'école devront être bannies ». C'est pourquoi, en 2002, à Dakar, il a été très intéressé par le projet de recherche que nous lui avons présenté.

<sup>4</sup> Intervention aux Journées du GREF (Groupement des retraités éducateurs sans frontières) à Lille, le 27 juin 1995.

<sup>5</sup> LE GAL Jean, *Les droits de l'enfant à l'école. Pour une éducation à la citoyenneté*. De Boeck-Belin, 2002.

<sup>6</sup> ASEM/ICEM, *Recherche sur l'éducation à la citoyenneté*, janvier 2005, 47 pages.

CARTE BLANCHE A

